

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 11
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 08

SEANCE du 3 décembre 2024



L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
26/11/2024

Etaient présents :

GROSGURIN Laurence LEVRIER Patrick Adjoints
MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage
26/11/2024

Excusé(e)s : GABRIEL-ROBEZ Delphine pouvoir à Patrick LEVRIER
PERONNET Gilles pouvoir à Roger GROSSIORD

Elue secrétaire de séance : GROSGURIN Laurence

OBJET DE LA DELIBERATION : RPI LELEX-CHEZERY - Décision maintien d'une classe à LELEX

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courriel émanant de Mr Parra, Inspecteur de l'Education Nationale qui souhaite alerter sur les difficultés croissantes rencontrées par la classe de Lélex, intégrée au RPI des communes de Chézery et Lélex et rappelle que l'an dernier, une proposition de fermeture de l'école de Lélex, accompagnée d'un regroupement des deux classes restantes à Chézery et de la création d'un poste supplémentaire, avait été soumise à notre réflexion.

Extrait du courriel de Mr Parra

Malgré de nombreux échanges et l'organisation d'une visioconférence avec Madame l'Inspectrice d'Académie-DASEN, cette initiative n'a pu aboutir en raison du refus exprimé par le conseil municipal de Lélex.

Dès la rentrée scolaire, il s'est avéré que des problématiques importantes ont émergé dans cette classe de 12 élèves, confirmant les craintes exprimées au printemps dernier. La gestion du cycle 3 (CM1-CM2), identifiée comme délicate, s'est avérée encore plus complexe que prévu. Nous faisons face à des incivilités récurrentes, des violences verbales et physiques, un non-respect des règles, voire des situations de mise en danger.

Actuellement, 1,5 ETP (équivalent temps plein) est mobilisé pour cette classe de 12 élèves, une allocation de ressources considérable qui se fait au détriment d'autres écoles de la circonscription, parfois confrontées à des effectifs de 28 à 30 élèves sans remplacement....

Je vous invite à réfléchir aux solutions et aux partenariats à engager avec mes services pour restaurer un environnement éducatif serein et porteur. Nos enseignants, dont l'investissement est exemplaire, méritent le soutien nécessaire pour accomplir leur mission dans des conditions dignes.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, par

5 voix POUR : Roger GROSSIORD Laurence GROSGURIN Gilles PERONNET Jacques MERMET
Jean-Pierre GROSGURIN

3 voix CONTRE : Patrick LEVRIER Delphine GABRIEL-ROBEZ Sacha TREMBLAY

0 ABSENTION

Souhaite le maintien de la classe de LELEX

Se prononce pour la non fermeture de l'école de Lélex

Le Maire
Roger GROSSIORD

